



ARRETE MUNICIPAL n° 2025 / 587A
Régie de recettes pour les repas des cantines scolaires et
les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires.
Nomination de mandataires

Jean-Sébastien ORCIBAL, Maire de la Commune de VILLEFRANCHE de ROUERGUE,

Vu l'arrêté municipal n° 2018 / 180 A en date du 29 mai 2018 portant création d'une régie de recettes pour les repas des cantines scolaires à compter du 1^{er} juin 2018,

VU la décision du Maire n° 2025 / 111 du 1^{er} septembre 2025 portant modification de la régie de recettes pour les repas des cantines scolaires et les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires

VU l'arrêté municipal n° 2018 / 181 A en date du 29 mai 2018 portant désignation d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des repas des cantines scolaires à compter du 1^{er} juin 2018,

VU l'arrêté municipal n° 2022 / 481 A en date du 25 août 2022 portant désignation d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des repas des cantines scolaires à compter du 29 août 2022,

VU l'arrêté municipal n° 2024 / 561 A en date du 10 septembre 2024 portant désignation d'un nouveau régisseur titulaire pour la régie de recettes des repas des cantines scolaires à compter du 2 septembre 2024,

VU l'arrêté municipal n° 2020 / 028 A en date du 4 février 2020 portant désignation d'un nouveau mandataire pour la régie de recettes des repas des cantines scolaires,

VU l'arrêté municipal n° 2023 / 109 A en date du 6 mars 2023 portant désignation d'un nouveau mandataire pour la régie de recettes des repas des cantines scolaires,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de Villefranche de Rouergue en date du 1^{er} septembre 2025

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 1^{er} septembre 2025,

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux mandataires pour la régie de recettes pour les repas des cantines scolaires et les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires afin d'assurer le fonctionnement de ladite régie,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont nommés mandataires de la régie de recettes pour les repas des cantines scolaires et les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires :

- **Mme. Sabrina ANDRE**
- **Mme. Mireille GRANIER nom d'usage MUNOZ**
- **Mme. Amélie GARCIA**
- **Mme. Clara GAYRARD**
- **M. Julien GEVAUDAN**

pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes pour les repas des cantines scolaires et les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires, **Mme. Virginie MALIRAT**, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2^{ème} : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du NCP. Ils doivent, en outre, les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3^{ème} : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 4^{ème} - Le Maire, le comptable public assignataire de la Commune de VILLEFRANCHE de ROUERQUE, le régisseur intérimaire, le mandataire suppléant et les mandataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

ARTICLE 5^{ème} : Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

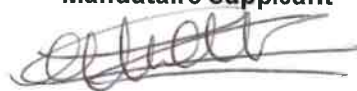
Villefranche-de-Rouergue, le 2 septembre 2025

**Le Maire,
Jean-Sébastien ORCIBAL**

**Viginie MALIRAT
Régisseur titulaire**



**Virginie COURONNE
Mandataire suppléant**



**Sabrina ANDRE
Mandataire**



**Mireille GRANIER nom d'usage MUNOZ
Mandataire**



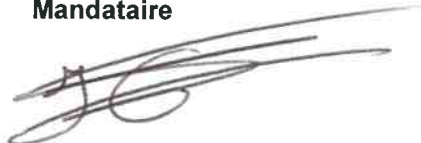
**Amélie GARCIA
Mandataire**



**Clara GAYRARD
Mandataire**



**Julien GEVAUDAN
Mandataire**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE MUNICIPAL n° 2025 / 587A Régie de recettes pour les repas des

Objet de l'acte : cantines scolaires et les activités d'accueils de loisirs péri et extra-scolaires. Nomination de mandataires

Date de décision: 02/09/2025

Date de réception de l'accusé 22/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025_587A

Identifiant unique de l'acte : 012-211203005-20250902-2025_587A-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 7 .1 .5

Finances locales

Décisions budgétaires

création - modification - suppression des régies

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : A2025N°587A- nomination Mandataires - Régie Cantine.pdf (99_AR-012-211203005-20250922-2025_587A-AR-1-1_1.pdf)